



**Rapport de gestion 2006.**  
**Patria Prisma**  
**Fondation collective de prévoyance du personnel.**

**Contactez-nous.**  
T 058 280 1000 (24 h), [www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)

**helvetia** 

# Table des matières.

<b>Portrait</b>	<b>3</b>
<b>Bilan</b>	<b>5</b>
<b>Compte d'exploitation</b>	<b>6</b>
<b>Annexe aux comptes annuels</b>	<b>8</b>
Bases et organisation	8
Membres actifs et rentiers	10
Nature de l'application du but	10
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	11
Règles techniques/Couverture des risques/ Degré de couverture	12
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	14
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	15
Demandes de l'autorité de surveillance	17
<b>Rapport de l'organe de contrôle</b>	<b>18</b>

Le rapport de gestion de la Fondation collective Patria Prisma paraît en allemand, français et italien.  
Si les traductions françaises et italiennes diffèrent du texte original allemand, la version allemande fait foi.

# Portrait.

L'identification des membres du cadre avec l'entreprise dépend aussi du système de prévoyance en faveur du personnel. Dans la recherche de collaborateurs ou de cadres qualifiés, qui fournissent une contribution considérable au succès de l'entreprise, un bon système de prévoyance en faveur du personnel représente un excellent instrument de recrutement.

## **Sur mesure et flexible**

Créée en 1984, la Fondation collective Patria Prisma propose des solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance pour cadres et prévoyance complémentaire. Les solutions de prévoyance de Patria Prisma sont très flexibles. Ceci permet de coordonner systématiquement avec la prévoyance de base le besoin supplémentaire en prévoyance des collaborateurs du cadre, de réagir rapidement aux conditions environnementales changées et d'adapter les solutions de prévoyance avec souplesse aux nouvelles exigences.

## **Garanti à coup sûr**

La Fondation collective Patria Prisma garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: l'ensemble des prétentions de prévoyance est couvert par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La Fondation transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de l'allongement de l'espérance de vie, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat complet, la Fondation collective Patria Prisma est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute sous-couverture est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la Fondation.

## **Un partenaire solide à ses côtés**

Avec l'Helvetia, la Fondation Patria Prisma dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie en Suisse et peut s'enorgueillir d'une expérience de plus d'un siècle.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

## **Avec professionnalisme**

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.



# Bilan.

<b>Actifs en CHF</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
<b>Placements pour les œuvres de prévoyance</b>	<b>52 139 943.67</b>	<b>54 472 878.27</b>
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	6 346 464.50	6 676 133.16
Avoirs auprès de l'Helvetia	45 793 479.17	47 796 745.11
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>6 275 870.05</b>	<b>8 259 498.20</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>358 747 154.00</b>	<b>337 007 358.00</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>417 162 967.72</b>	<b>399 739 734.47</b>
<b>Passifs en CHF</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
<b>Dettes</b>	<b>10 168 086.75</b>	<b>13 291 509.01</b>
Prestations de libre passage et rentes	3 670 984.70	6 432 639.15
Engagements envers l'Helvetia	6 346 464.50	6 676 133.16
Autres dettes	150 637.55	182 736.70
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>32 254 662.69</b>	<b>29 931 843.93</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>6 131 599.75</b>	<b>7 003 349.45</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>358 747 154.00</b>	<b>337 007 358.00</b>
Passifs résultant de contrats d'assurance	358 747 154.00	337 007 358.00
<b>Fonds libres des œuvres de prévoyance</b>	<b>9 859 147.73</b>	<b>12 503 402.73</b>
<b>Fonds libres de la Fondation</b>		
Situation en début de période	2 271.35	2 226.80
Intérêt	45.45	44.55
<b>Situation en fin de période</b>	<b>2 316.80</b>	<b>2 271.35</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>417 162 967.72</b>	<b>399 739 734.47</b>

# Compte d'exploitation.

en CHF	2006	2005
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>44 434 091.30</b>	<b>43 150 146.55</b>
Cotisations salariés + employeurs	43 064 309.25	41 663 334.45
Cotisations de tiers	41 206.40	50 781.45
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	1 328 575.65	1 436 030.65
<b>Prestations d'entrée et nouveaux contrats</b>	<b>33 739 259.45</b>	<b>73 832 496.82</b>
Apports de libre passage	20 298 024.90	55 694 252.06
Apports de nouveaux contrats	13 441 234.55	18 138 244.76
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>78 173 350.75</b>	<b>116 982 643.37</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>- 27 193 621.80</b>	<b>- 24 131 775.30</b>
Rentes de vieillesse	- 3 833 447.00	- 4 208 254.60
Rentes de survivants	- 352 022.05	- 347 636.35
Rentes d'invalidité	- 1 397 994.45	- 1 277 000.20
Autres prestations réglementaires	- 1 784 530.70	- 1 713 728.40
Prestations en capital à la retraite	- 18 539 801.25	- 14 284 121.20
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	- 1 285 826.35	- 2 301 034.55
<b>Prestations de sortie et résiliations de contrats</b>	<b>- 35 497 202.05</b>	<b>- 28 786 475.70</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 12 902 847.20	- 16 213 620.20
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 1 615 721.30	- 2 269 540.90
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 20 978 633.55	- 10 303 314.60
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>- 62 690 823.85</b>	<b>- 52 918 251.00</b>
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>3 594 656.70</b>	<b>810 971.33</b>
Dissolution/Constitution de fonds libres	2 692 282.80	1 198 499.64
Dissolution/Constitution de réserves de contributions	902 373.90	- 387 528.31
<b>Produit de prestations d'assurance</b>	<b>60 670 108.45</b>	<b>50 406 330.75</b>
Prestations d'assurance	60 670 108.45	50 406 330.75
<b>Charges d'assurance</b>	<b>- 79 747 292.05</b>	<b>- 115 281 694.45</b>
Primes d'assurance	- 44 111 953.90	- 42 436 725.75
Apports uniques aux assurances	- 35 484 269.95	- 72 661 686.20
Cotisations au fonds de garantie	- 151 068.20	- 183 282.50
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>en CHF</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Résultat net des placements des œuvres de prévoyance</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Produit des intérêts des créances	324 679.99	400 454.51
Rémunération des fonds libres	- 47 751.35	- 56 738.35
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	- 245 982.54	- 310 407.31
Charges d'intérêts capital de fondation	- 45.45	- 44.55
Charges d'intérêts dépôt de primes d'épargne	- 276.45	- 275.05
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 30 624.20	- 32 989.25
<b>Autres produits</b>	<b>18 850.00</b>	<b>27 100.00</b>
Remboursements de frais Helvetia	18 850.00	27 100.00
<b>Frais d'administration</b>	<b>- 18 850.00</b>	<b>- 27 100.00</b>
Frais d'administration	- 18 850.00	- 27 100.00
<b>Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Constitution de la réserve de fluctuation	0.00	0.00
<b>Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# Annexe aux comptes annuels.

## Bases et organisation

### Forme juridique et but

Patria Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel est une fondation collective créée par Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie. La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle non obligatoire en faveur des salariés dont l'employeur, respectivement l'entreprise, est membre de la Fondation par une convention d'affiliation, et qui a son domicile, son siège social et le lieu d'exploitation en Suisse. Dans le cadre des dispositions légales, la Fondation peut également prendre des mesures de prévoyance professionnelle en faveur des employeurs ou des indépendants.

### Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre de la prévoyance professionnelle: non enregistré  
Fonds de garantie LPP: registre n° C1 NR32

### Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	17.12.1984, révisé pour la dernière fois le 13.02.1996
Règlement d'organisation	2004
Règlement de prévoyance	2004

### Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Organe de contrôle	KPMG SA, Zurich
Expert en prévoyance professionnelle	Patria Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales

### **Organe de gestion/droit à la signature**

Les membres du Conseil de fondation, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après l'Helvetia), chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux. Jusqu'en septembre 2006, l'Helvetia s'appelait Patria Société suisse d'assurances sur la vie.

### ■ **Membres du Conseil de fondation**

Donald Desax	Président
Philipp Ammann	Membre
Rosmarie Champion	Membre
Thomas Klaiber	Membre
Otto Kreienbühl	Membre

### ■ **Autres personnes autorisées à signer**

René Eggimann  
Angela Godoy  
Martin Müller

### **Employeurs affiliés**

	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>Nombre</b>	<b>Nombre</b>
Effectif à la fin de l'exercice précédent	880	864
Entrées/Sorties	26	16
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	906	880

## Membres actifs et rentiers

### Assurés actifs

	31.12.2006 Nombre	31.12.2005 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	4 734	4 400
Variations par rapport à l'année précédente	- 517	334
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	4 217	4 734

### Bénéficiaires de rentes

	31.12.2006 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2005 Nombre
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	373	- 3	376
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	3	3	0
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	93	26	67
Bénéficiaires d'une rente pour enfants d'invalides	1	- 2	3
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	31	0	31
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	6	3	3
Total	507	27	480

## Nature de l'application du but

Le but de la fondation est atteint lorsque des employeurs s'affilient à la fondation par le biais de contrats d'affiliation. Avec la conclusion d'un contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance est fondée.

### Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

### Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance.

## Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore pu être mises en œuvre pour des raisons liées à l'informatique:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

### Principes comptables et d'évaluation

#### ■ Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

#### ■ Principes d'évaluation

Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale

## Règles techniques/Couverture des risques/Degré de couverture

### Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité sont entièrement réassurés par la Fondation auprès de l'Helvetia pour chaque œuvre de prévoyance.

### Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 358 747 154 (année précédente: CHF 337 007 358) et comprennent les avoirs de vieillesse, administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

## Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

en CHF	2006	2005
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	337 007 358.00	304 365 616.00
Cotisations d'épargne des salariés/des employeurs	32 843 701.55	31 338 467.00
Primes d'épargne AI	110 424.30	1 104.00
Apports de libre passage	35 283 024.50	37 581 847.00
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 32 449 605.00	- 23 348 520.65
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 1 615 721.30	- 2 269 540.90
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	- 19 825 627.60	- 16 585 155.75
Rémunération du capital d'épargne	7 393 599.55	5 923 541.30
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue	358 747 154.00	337 007 358.00
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP surobligatoire	2.25%	2.25%

Les chiffres ne peuvent pas toujours être coordonnés avec le compte d'exploitation, car ce dernier comprend d'autres composantes que les avoirs de vieillesse.

### **Total des avoirs de vieillesse selon la LPP**

La Fondation fournit uniquement des prestations pour le domaine surobligatoire.

### **Développement du capital de couverture pour les retraités**

Toutes les rentes sont réassurées. La réserve mathématique non portée au bilan pour les rentiers s'élève à CHF 78 530 000 (exercice précédent: CHF 82 260 000).

### **Résultats de la dernière expertise actuarielle**

L'expert en prévoyance professionnelle atteste dans son rapport du 27.02.2007 que la Fondation est toujours en mesure de remplir ses obligations.

### **Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la Fondation Patria Prisma.

### **Modification des bases et hypothèses techniques**

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

### **Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation**

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

### **Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2**

Toutes les prestations de prévoyance réglementaires de la Fondation collective Patria Prisma sont entièrement réassurées auprès de l'Helvetia (modèle dit d'assurance complète). La Fondation Patria Prisma transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les obligations de la Fondation Patria Prisma sont, à tout moment, intégralement couvertes. La Fondation ne peut pas afficher de sous-couverture.

## Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Conditions-cadres et allocation stratégique des actifs pour le marché de l'assurance Suisse – Affaires vie, du 25.02.2004
- Directives d'application – règlement de placement et compétences financières pour le marché Suisse (Helvetia et Patria), du 03.04.2002

### Explications du résultat net des placements

Le résultat net des placements des œuvres de prévoyance concerne les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance placés auprès de l'Helvetia, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la Fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

## Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

### ■ Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 6 346 464.50 (année précédente: CHF 6 676 133.16) et constituent des avoirs de prime.

### ■ Réserve de contributions de l'employeur

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	7 003 349.45	6 582 831.89
Apports	1 328 575.65	1 436 030.65
Apports de nouveaux contrats	657 306.15	322 039.95
Utilisation pour le paiement des primes	- 751 729.25	- 578 413.20
Utilisation pour des primes uniques	- 1 671 374.50	0.00
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 465 151.95	- 792 129.09
Intérêt	30 624.20	32 989.25
Réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	6 131 599.75	7 003 349.45

Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées à hauteur de 0.5% (année précédente: 0.5%).

## Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

<b>en CHF</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
Avoirs en compte courant	3 673 301.50	6 434 910.50
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	150 637.55	182 736.70
Dépôts d'excédents	8 297 162.30	9 897 298.85
Réserves de contributions de l'employeur	6 131 599.75	7 003 349.45
Autres fonds libres des œuvres de prévoyance	1 561 985.43	2 606 103.88
Primes provisionnelles	2 264 530.38	3 824 902.38
Apports uniques en suspens des assurés	23 714 262.26	17 847 443.35
Total des avoirs auprès de l'Helvetia	45 793 479.17	47 796 745.11

### Explications relatives au compte de régularisation actif

<b>en CHF</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
Prestations payées d'avance	6 275 870.05	8 259 498.20
Total du compte de régularisation actif	6 275 870.05	8 259 498.20

### Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

<b>en CHF</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
Primes dues	6 346 464.50	6 676 133.16
Total des engagements envers l'Helvetia	6 346 464.50	6 676 133.16

### Explications relatives au compte de régularisation passif

<b>en CHF</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
Prestations payées d'avance	6 275 870.05	8 259 498.20
Primes perçues d'avance	2 264 530.38	3 824 902.38
Apports uniques en suspens	23 714 262.26	17 847 443.35
Total du compte de régularisation passif	32 254 662.69	29 931 843.93

### Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

<b>en CHF</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
Excédents individuels	7 100 566.45	8 534 605.50
Excédents collectifs	1 141 031.95	1 307 405.90
Fonds libres	1 617 549.33	2 661 391.33
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	9 859 147.73	12 503 402.73

### Explications relatives aux charges d'assurance

<b>en CHF</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Prime de risque	8 211 827.55	7 870 821.75
Prime de frais	3 015 218.40	3 176 655.30
Prime d'épargne	32 884 907.95	31 389 248.70
Apports uniques	35 484 269.95	72 661 686.20
Cotisation au fonds de garantie	151 068.20	183 282.50
Total des charges d'assurance	79 747 292.05	115 281 694.45

### Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la Fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération des avoirs de vieillesse.

### Explications relatives aux autres produits

<b>en CHF</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	15 150.00	21 900.00
Autres remboursements de frais	3 700.00	5 200.00
Total autres produits	18 850.00	27 100.00

### Explications relatives aux frais d'administration

<b>en CHF</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Frais de rappel	15 150.00	21 900.00
Autres frais	3 700.00	5 200.00
Total des frais d'administration	18 850.00	27 100.00

### Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a déposé aucune demande.

Bâle, 15 juin 2007

Patria Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel

D. Desax  
Président du Conseil de fondation

R. Champion  
Membre du Conseil de fondation

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

**Patria Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle**

---

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de Patria Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Ronald Schnurrenberger  
*Expert-comptable dipl.*

Stefan Inderbinen  
*Expert-comptable dipl.*

Zurich, 31 mai 2007

*Annexe(s) :*

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



**Patria Prisma**  
**Fondation collective de prévoyance du personnel**  
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle  
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001  
[www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)

